

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL66

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 35

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme l'indique le Conseil d'Etat dans son avis, cet article n'a aucune valeur normative. Il s'apparente à du bavardage législatif et doit donc être supprimé.